Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9370557
Centre d'intérêt: 120

Québec (Province). Ministère de l'éducation.

Mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative : rapport d'étape, février 1993 / [Ministère de l'éducation]. -- Québec : Le Ministère, c1993.
39 p. : ill. ; 28 cm. -- (Notre force d'avenir : l'éducation)

Code: 9293-0901; 55-1653.

ISBN 2-550-23646-7

Descripteur(s): Succès scolaire * Politique gouvernementale * Rattrapage * Enseignement correctif * Projet * Plan de développement * Financement * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Partenariat

Ce rapport expose l'état de la situation du Plan d'action sur la réussite éducative du MEQ (cf. EDUQ : 9270727). On y retrouve d'abord le tableau de la répartition des crédits pour 1992-1993 et celui qui synthétise les cibles et les mesures du Plan d'action. Puis on présente des tableaux, graphiques et commentaires sur la situation des projets mis en oeuvre, sur les activités dont le financement est centralisé, sur les mesures particulières et sur le partenariat.

Type de document:

▶ *Rapport d'étape*

Février 1993

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

1370557

Mise en œuvre du Plan d'action sur la réussite éducative

Notre force d'avenir : l'éducation

▶ *Rapport d'étape*

Février 1993

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1993 – 9293-0901

ISBN 2-550-23646-7

Dépôt légal – premier trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec

Présentation

Le présent rapport d'étape expose l'état de la situation du Plan d'action sur la réussite éducative.

Nous reproduisons d'abord le tableau de la répartition des crédits diffusé le 28 août 1992, à l'occasion de l'annonce officielle du Plan d'action (p. 3). Le tableau qui synthétise les cibles et les mesures du Plan se trouve à la page 5.

Les pages suivantes présentent en alternance des tableaux, des graphiques et des commentaires sur l'état de la situation au regard des points qui suivent.

1. Les projets mis en œuvre

- Quelques chiffres 9
- Les projets au secondaire 10
- Les projets au primaire 12
- Les projets dans le cadre de la marge régionale de 20 p.100 14
- Le regroupement des projets selon le « lieu » des interventions : classe, école et environnement 16
- La répartition des projets et des allocations selon les indices de revenu et de diplomation 18

2. Les activités dont le financement est centralisé

- La voie technologique 22
- Les maternelles cinq ans à temps complet 25
- Les services éducatifs aux enfants de quatre ans 27

3. Les mesures particulières

- Valoriser l'éducation auprès des jeunes et des parents 30
- Produire des indicateurs sur les répercussions des mesures 30
- Promouvoir le rôle des parents 31

4. Le partenariat

- Le partenariat aux tables régionales de mise en œuvre 34
- Le partenariat aux tables locales de mise en œuvre 36
- Le partenariat dans les écoles 38

Plan d'action sur la réussite éducative
Répartition des crédits pour 1992-1993

PROGRAMME / ÉLÉMENTS	MESURES	CRÉDITS 1992-1993
		en M$
1. ADMINISTRATION		
02 Planification et développement pédagogique	• Valoriser l'éducation auprès des jeunes et des parents	1,5
	• Produire des indicateurs sur les répercussions des mesures	0,2
03 Administration interne	• Promouvoir le rôle des parents dans l'éducation	1,0
TOTAL - PROGRAMME 1		**2,7**
4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC		
01 Fonctionnement des commissions scolaires	• Au préscolaire	
	• 4 ans et projets parents	2,0
	• 5 ans	2,0
	• Au primaire	11,0
	• Projets d'écoles (1)	
	• Au secondaire	
	• Projets d'écoles (1)	21,0
	• Voie technologique	3,0
TOTAL - PROGRAMME 4		**39,0**
TOTAL GÉNÉRAL DU PLAN D'ACTION		**41,7**

(1) La répartition des allocations prévoit, dans chaque région, une réserve de 20 p. 100 à partager selon les besoins particuliers (voir p. 14)

Cibles et mesures du Plan d'action

CIBLES À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▶ Accompagner les jeunes

1- Des groupes stables d'élèves

2- Des titulaires de classe

3- Soutien aux élèves dans leur cheminement scolaire et dans leur choix de carrière

4- Formules de soutien aux élèves qui font face à des situations de vie perturbantes

▶ Varier la pédagogie

5- Projets concrets faisant appel aux arts, aux sciences ou aux sports

6- Voie technologique

7- Projets de perfectionnement centrés sur l'organisation pédagogique

8- Formules de rattrapage et de récupération

9- Modèles pour raccrocheurs et jeunes adultes

▶ Dynamiser la vie scolaire

10- Activités parascolaires engageant plus l'élève

▶ Promouvoir l'accès à la formation professionnelle

11- Information sur les métiers et les programmes

12- Assouplissement des exigences d'admission des adultes

13- Alternance École-Travail

CIBLES AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

▶ Prévenir les problèmes

14- Mécanismes systématiques de dépistage, de diagnostic et de correction des difficultés

15- Formules de soutien professionnel adaptées aux situations perturbantes

16- Projets de préparation à entreprendre le primaire et, plus généralement, de soutien à la motivation

▶ Stimuler l'intérêt

17- Perfectionnement relié aux questions d'organisation et de gestion de la classe

18- Incitation des directions d'école à donner plus d'importance à l'organisation et à la gestion de la classe

19- Diversification des modèles d'organisation pédagogique et intégration des matières

▶ Accroître les chances des plus jeunes enfants

20- Projets de soutien aux parents de jeunes enfants à risques

21- Mise en place de services d'animation Passe-Partout

22- Classes de maternelle cinq ans à temps complet pour les enfants à risques

23- Maintien des maternelles quatre ans et projets à caractère éducatif

24- Soutien alimentaire dans les milieux à risques

MESURES GÉNÉRALES D'APPUI

▶ Adapter les règles de fonctionnement

25- Assouplissement du curriculum

26- Plus grandes diversité et rigueur dans la gestion du calendrier scolaire

▶ Renforcer l'engagement des parents

27- Soutien à l'engagement des parents dans la formation scolaire

▶ Valoriser l'éducation

28- Campagne de publicité axée sur le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants

29- Soutien à une série télévisée pour élèves du secondaire et de fin du primaire

30- Soutien à la promotion de l'importance des études et des réalisations de l'école

31- Soutien à la reconnaissance publique des succès de l'école

▶ Mise en œuvre du plan d'action

32- Aide à l'élaboration de plans locaux à partir de projets initiés par les équipes-écoles

33- Outils pour aider le milieu à mieux connaître sa situation et mieux planifier

34- Information et soutien sur les multiples aspects de la réussite

1. LES PROJETS MIS EN ŒUVRE

Quelques chiffres

Comme les graphiques des pages suivantes sont mis au point à partir de proportions exprimées en pourcentages, il est sans doute utile de mentionner quelques chiffres afin de mieux décrire l'ampleur des projets relatifs aux mesures du Plan d'action mis en application dans les écoles du Québec.

- Le nombre total de projets recensés: 6 059

- Le classement des mesures les plus importantes selon le nombre de projets

  1. Mesure 16 : préparation à entreprendre le primaire et soutien à la motivation (1 518)
  2. Mesure 14 : dépistage et correction des difficultés au primaire (666)
  3. Mesure 19 : diversification des modèles d'organisation pédagogique au primaire (508)
  4. Mesure 8 : rattrapage et récupération au secondaire (478)
  5. Mesure 10 : activités parascolaires au secondaire (473)

- Le classement des mesures les plus importantes selon les sommes allouées

  1. Mesure 8 : rattrapage et récupération au secondaire (5,1 M$)
  2. Mesure 4 : soutien aux élèves qui vivent des situations perturbantes au secondaire (4,0 M$)
  3. Mesure 16 : préparation à entreprendre le primaire et soutien à la motivation (3,9 M$)
  4. Mesure 3 : soutien dans le choix de carrière au secondaire (2,9 M$)
  5. Mesure 10 : activités parascolaires au secondaire (2,1 M$)

- Le coût moyen d'un projet au primaire: 2 764 $

- Le coût moyen d'un projet au secondaire: 8 997 $

Les projets au secondaire

(% du nombre de projets et du montant par mesure; les mesures les plus populaires)

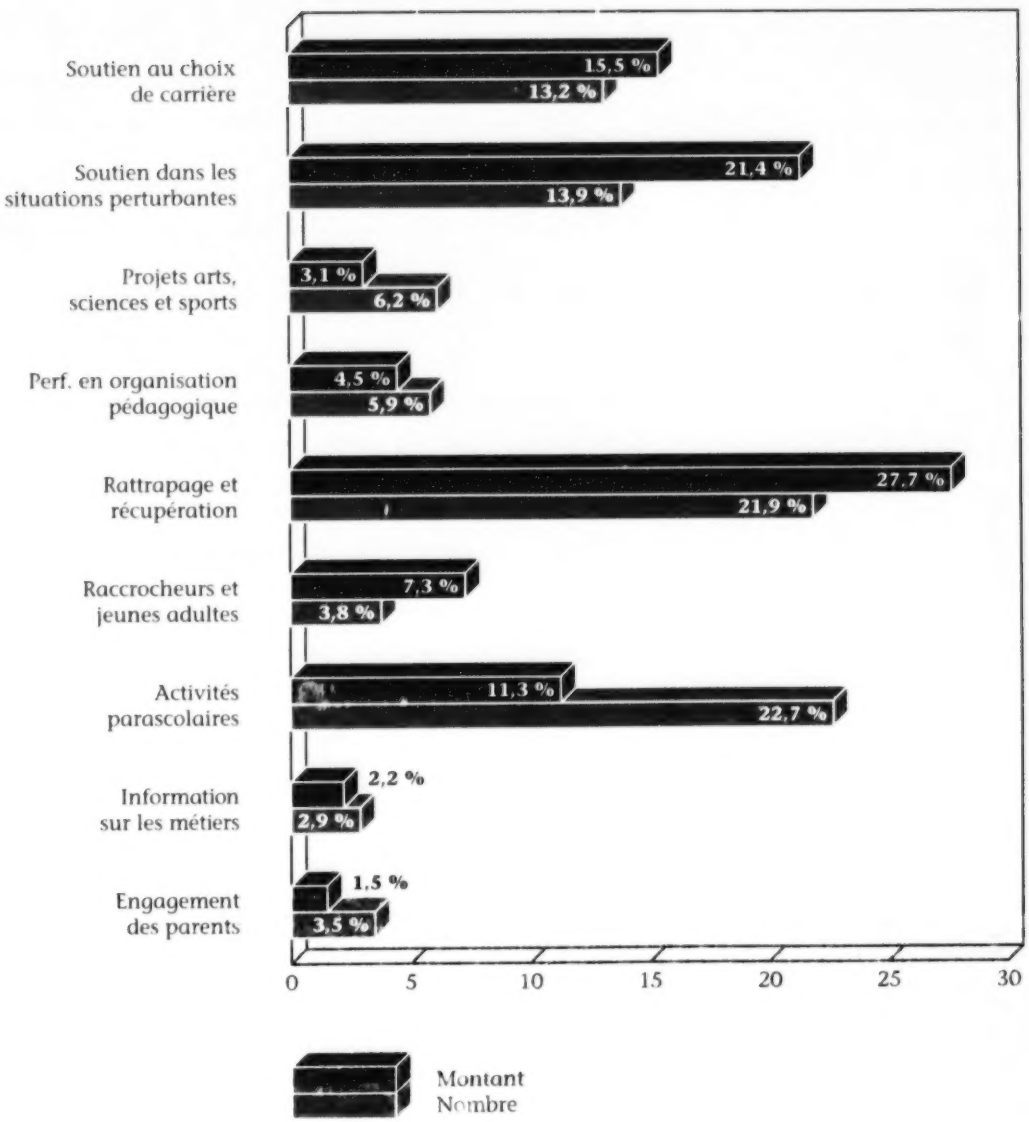

Les projets au secondaire

La représentation graphique ci-contre illustre les mesures les plus populaires dans les écoles secondaires.

Parmi celles-ci, les cinq premières en nombre sont, dans l'ordre, les activités parascolaires, le rattrapage et la récupération, le soutien aux jeunes qui vivent des situations perturbantes, le soutien au choix de carrière et enfin, les projets faisant appel aux arts, aux sciences et aux sports.

Le portrait est sensiblement différent lorsqu'on l'examine sous l'angle des sommes allouées. Les activités parascolaires apparaissent en effet relativement peu coûteuses, si on les compare à la mesure de soutien aux jeunes qui vivent des situations perturbantes. Le commentaire est similaire en ce qui a trait au soutien au choix de carrière.

Les dépenses liées à l'engagement de personnel professionnel préposé aux mesures de soutien au choix de carrière et aux mesures de soutien aux jeunes qui vivent des situations perturbantes peuvent expliquer cette situation. Cette remarque vaut aussi pour le coût des mesures de rattrapage.

Les parents sont rejoints par les projets regroupés dans la mesure «engagement des parents». Le thème abordé, dans la plupart des projets consultés, est l'aide aux devoirs et aux leçons.

Le titulariat

La mesure «titulariat» n'apparaît pas au graphique ci-contre. En effet, une vingtaine de projets ont été préparés par les milieux scolaires dans le but d'amorcer une démarche visant à implanter le titulariat au premier cycle du secondaire. Les crédits qui ont été alloués dans ce cas servent principalement à financer la libération partielle d'une personne pour faire les consultations nécessaires et mettre au point un concept de titulariat adapté aux besoins et aux caractéristiques du milieu. Parfois, on développe des outils pédagogiques portant sur l'intégration des matières, dans le but d'aider le personnel enseignant concerné.

Certaines écoles qui mettent en œuvre le titulariat n'ont pas recours aux crédits prévus au Plan d'action. Il s'agit, en effet, d'établissements qui avaient déjà engagé des actions dans cette voie et qui en sont à l'étape d'organiser le travail avec la collaboration de l'équipe d'enseignantes et d'enseignants. Les dépenses supplémentaires éventuellement planifiées touchent le perfectionnement du personnel enseignant et sont couvertes dans la mesure «perfectionnement centré sur l'organisation pédagogique».

Par ailleurs, le Ministère procède à l'analyse d'expériences significatives et prometteuses sur le titulariat, qui se déroulent dans vingt-cinq établissements, regroupés au sein de seize commissions scolaires. Ces milieux mettent en application le titulariat depuis un certain nombre d'années. Un document comprenant la synthèse de ces observations et quelques suggestions quant à l'organisation du titulariat sera diffusé sous peu.

L'organisation du titulariat est un processus de longue haleine qui mise sur l'engagement des partenaires et qui est réalisable à l'intérieur des balises définies dans les conventions collectives. Aussi, ce qui ressort de l'analyse, c'est l'importance que les milieux accordent aux étapes préparatoires: définition des besoins en fonction d'une problématique locale, concertation des partenaires, volonté de l'équipe-école, soutenue par les autorités de la commission scolaire, de mettre en place une structure permettant un meilleur encadrement des jeunes au début du secondaire, implantation respectueuse des personnes, etc.

Les projets au primaire

(% du nombre de projets et du montant par mesure ; les mesures les plus populaires)

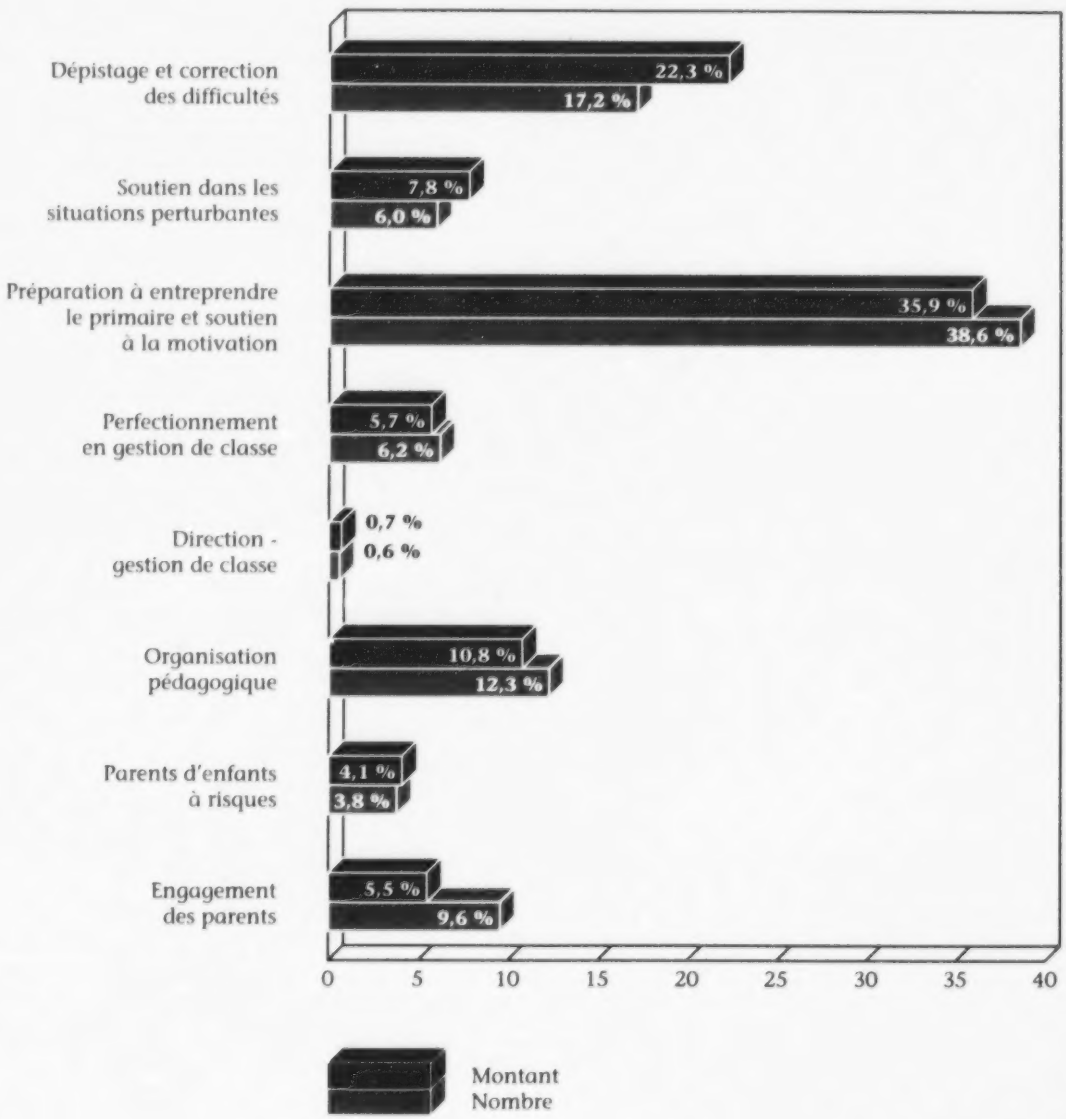

Les projets au primaire

La représentation graphique ci-contre illustre les mesures les plus populaires au primaire.

Parmi celles-ci, les trois premières en nombre sont, dans l'ordre, le soutien à la motivation et la préparation à entreprendre le primaire, le dépistage et la correction des difficultés ainsi que la diversité des modèles d'organisation pédagogique.

On assiste, par ailleurs, à une convergence relative entre le nombre de projets et l'importance des sommes qui leur sont consacrées. Les dépenses vont surtout vers la rémunération de personnes-ressources ou encore du personnel enseignant de suppléance, pour permettre notamment la participation des enseignantes et enseignants «permanents» aux actions correctives ou encore à la préparation des enfants qui entreprendront le primaire.

Les parents sont rejoints plus particulièrement par deux mesures. Une mesure vise à aider ceux dont les enfants sont considérés «à risques»: enfants en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, enfants de milieux défavorisés. L'autre mesure est de portée plus générale et a pour but d'encourager les parents à poursuivre leur engagement dans la formation scolaire de leurs enfants. L'interprétation de ces mesures a varié d'un milieu à l'autre. Toutefois, on peut dire que, dans la majorité des projets répertoriés sous l'une ou l'autre des mesures, on aborde le sujet des devoirs et des leçons. C'est également le cas de la mesure «préparation à entreprendre le primaire et soutien à la motivation» dont une proportion importante des projets vise la formation des parents comme superviseurs des travaux scolaires à la maison.

La mesure «direction – gestion de la classe» touche directement le rôle du personnel de direction des écoles. Il s'agit d'une invitation qui lui est faite d'accorder, en collaboration avec le personnel enseignant, plus d'importance à l'organisation et à la gestion de la classe. Les quelques projets qui y sont répertoriés ont souvent trait au perfectionnement du personnel enseignant. À cet égard, il est difficile de distinguer cette mesure de celle qui touche plus particulièrement le perfectionnement des enseignantes et enseignants sur la gestion de la classe.

Les projets dans le cadre de la marge régionale de 20 %

(% du nombre de projets et du montant par mesure ; les mesures les plus populaires)

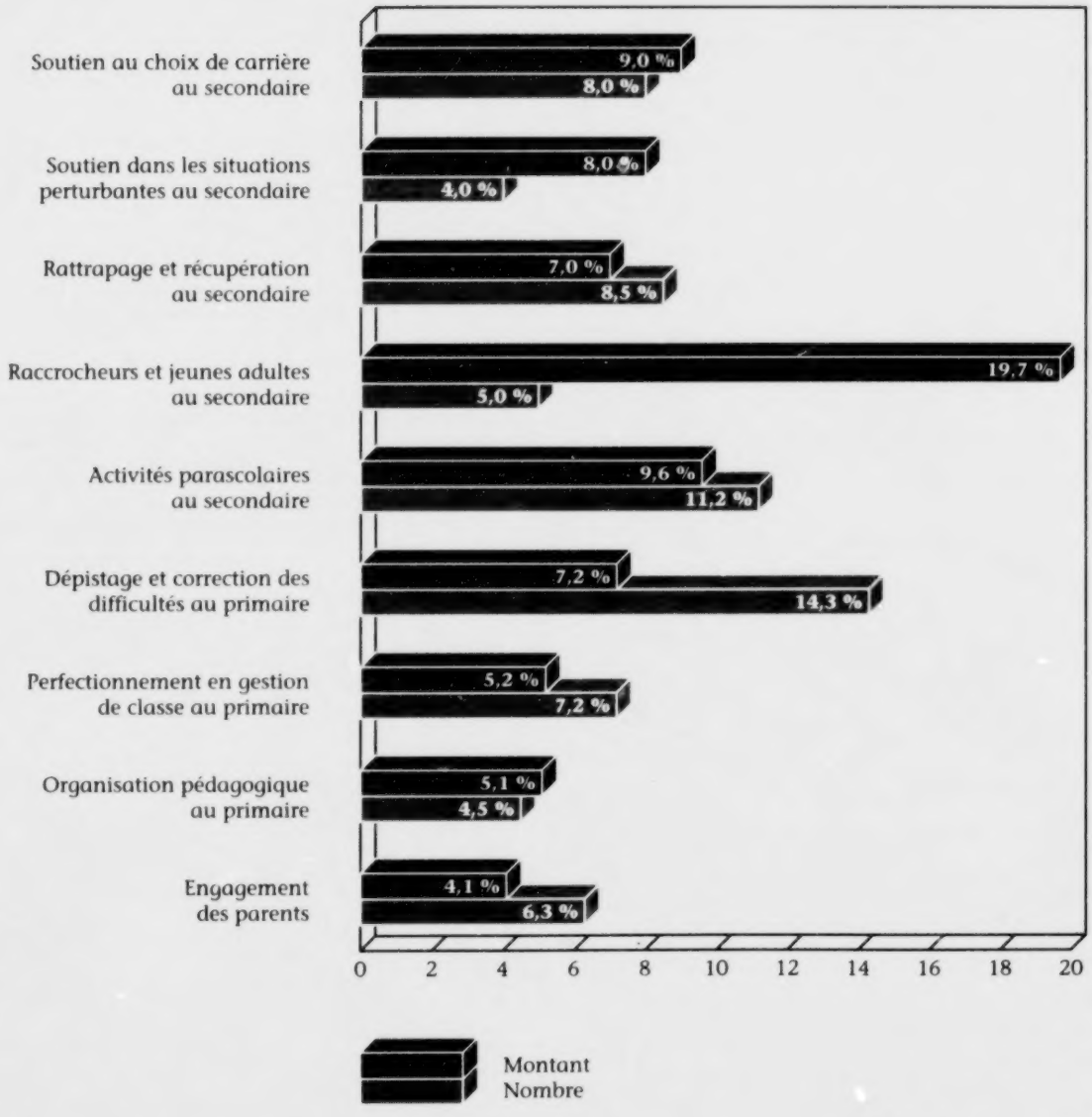

Les projets dans le cadre de la marge régionale de 20 p. 100

La représentation graphique ci-contre illustre les mesures les plus populaires dans l'ensemble des régions.

La répartition des crédits liés à cette marge de manœuvre dont disposait chaque région a été, dans la plupart des cas, le résultat d'une décision concertée entre la direction régionale du Ministère et ses partenaires des commissions scolaires. On a voulu de la sorte convenir de réaliser certaines activités qui auraient une portée régionale. Les projets qui ont été approuvés à ce titre témoignent de certaines priorités. L'histogramme ci-contre permet en effet de constater que les sommes les plus importantes visent surtout des jeunes qui ont quitté l'école alors qu'il ne leur manquait que quelques unités pour obtenir leur diplôme (sous la mesure «raccrocheurs et jeunes adultes»).

Viennent ensuite, selon l'importance des sommes allouées, des projets d'activités parascolaires, des projets dont l'objectif est d'offrir aux élèves du secondaire un meilleur soutien professionnel dans le choix d'une carrière, des projets de soutien aux jeunes du secondaire qui vivent des situations perturbantes, des projets de dépistage et de correction des difficultés au primaire.

Les données relatives à ces projets ont été intégrées aux graphiques au secondaire (p. 10) et au primaire (p. 12).

Le regroupement des projets selon le « lieu » des interventions : classe, école et environnement

(% du montant)

Classe

Projets visant des changements dans la classe

École

Projets visant des changements dans l'organisation scolaire

Environnement

Projets visant des changements chez les parents et dans l'opinion publique

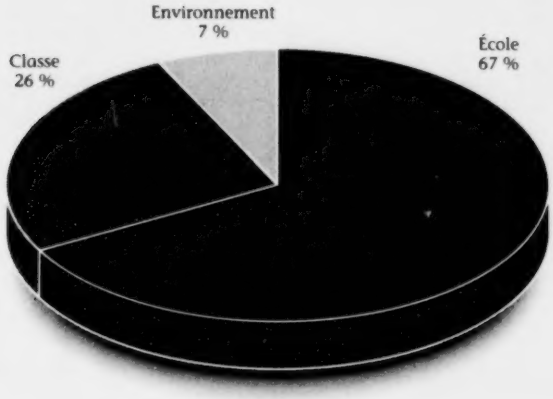

Le regroupement des projets selon le «lieu» des interventions : classe, école et environnement

Le graphique ci-contre montre que les sommes les plus importantes sont réservées à des projets d'écoles qui visent des changements en dehors de la classe. En effet, 74 p. 100 des allocations touchent des activités qui sont liées à l'organisation de l'école (67 p. 100), ou qui visent les parents et l'opinion publique (7 p. 100).

On peut supposer qu'au fur et à mesure que le Plan évoluera dans chaque milieu, le défi sera plus grand de rejoindre des élèves qui présentent une problématique de plus en plus sévère. Dès lors, les questions pédagogiques pourront véritablement émerger dans l'ordre des enjeux.

La répartition des projets et des allocations selon les indices de revenu et de diplomation

	Indices de diplomation		
Indices de revenu	**1 + 2 + 3**	**4 + 5 + 6 + 7**	**8 + 9 + 10**
1 + 2 + 3	16,3 % des élèves 20,5 % des projets 25,1 % des allocations	10,8 % des élèves 13,4 % des projets 12,9 % des allocations	4,1 % des élèves 5,6 % des projets 5,3 % des allocations
4 + 5 + 6 + 7	10,1 % des élèves 13,5 % des projets 13,1 % des allocations	19,1 % des élèves 20,1 % des projets 19,3 % des allocations	9,9 % des élèves 6,7 % des projets 7,7 % des allocations
8 + 9 + 10	6,1 % des élèves 5,0 % des projets 4,5 % des allocations	10,3 % des élèves 9,1 % des projets 7,4 % des allocations	13,3 % des élèves 6,1 % des projets 4,9 % des allocations

Rappelons d'abord que les indices de revenu et de diplomation ont été mis au point afin d'établir la position relative de chaque école publique du Québec, eu égard aux caractéristiques du territoire qu'elle dessert. Les écoles les plus «faibles» sont représentées dans le coin supérieur gauche du tableau ci-dessus alors que les écoles les plus «fortes» sont dans le coin inférieur droit.

Ce tableau indique que les écoles qui présentent les indices les plus faibles de revenu et de diplomation (R1+2+3 et D1+2+3) ont un effectif qui représente 16,3 p. 100 de la population scolaire totale. Dans le cadre du Plan d'action, ces écoles mettent en œuvre 20,5 p. 100 des projets et reçoivent pour ce faire 25,1 p. 100 des crédits prévus à ce titre.

À l'inverse, les écoles les mieux nanties, avec un effectif qui représente 13,3 p. 100 du total, mettent en œuvre 6,1 p. 100 des projets et reçoivent 4,9 p. 100 des crédits. Ailleurs, on remarque une certaine convergence entre le poids relatif de l'effectif et ceux du nombre de projets et des sommes allouées.

La répartition des projets et des allocations selon les indices de revenu et de diplomation

On observe qu'une proportion significative des projets ainsi que des allocations sont répartis dans les endroits où les besoins sont les plus importants.

Par ailleurs, une analyse plus raffinée des projets des milieux scolaires ne nous permet pas de déceler des écarts importants dans le choix des mesures. Les mesures les plus populaires, tant au primaire qu'au secondaire, le sont partout. À cet égard, les écoles qui présentent les indices les plus faibles ne se distinguent pas des écoles plus favorisées.

2. LES ACTIVITÉS DONT LE FINANCEMENT EST CENTRALISÉ

La voie technologique

Liste des commissions scolaires ayant implanté la voie technologique en 1992-1993

C.S. Morilac	Polyvalente Le Tournesol Windsor	3e secondaire – 1 groupe	30 élèves
C.S. Jean-Rivard	Polyvalente La Samare Plessisville	3e secondaire – 1 groupe	30 élèves
C.S. Samuel-de Champlain	Polyvalente Les Estacades Cap-de-la-Madeleine	3e secondaire – 1 groupe 4e secondaire – 1 groupe	30 élèves 30 élèves
CEC de Verdun	Polyvalente Mgr Richard Verdun	3e secondaire – 2 groupes	60 élèves
C.S. du Sault-Saint-Louis	Polyvalente Dalbe-Viau Lachine	3e secondaire – 1 groupe 4e secondaire – 1 groupe	30 élèves 30 élèves
CECQ	École sec. Jean-de-Brébeuf Québec	3e secondaire – 2 groupes 4e secondaire – 1 groupe	60 élèves 30 élèves
C.S. de Manicouagan	Polyvalente des Rives Baie-Comeau	3e secondaire – 2 groupes	60 élèves
C.S. de Matane	Polyvalente de Matane	3e secondaire – 2 groupes	60 élèves
C.S. de La Mitis	Polyvalente Le Mistral Mont-Joli	3e secondaire – 2 groupes	60 élèves
	Total	**17 groupes**	**510 élèves**

Note: le nombre d'élèves par groupe est une moyenne.

La voie technologique

Neuf écoles expérimentent la voie technologique avec 420 élèves de 3e secondaire. Trois écoles parmi celles-ci le font également avec 90 élèves de 4e secondaire.

Cette liste s'ajoute à celles de 1990-1991 et de 1991-1992. En 1990-1991, trois écoles expérimentaient la voie technologique avec 70 élèves de 4e secondaire et en 1991-1992, trois écoles le faisaient avec 107 jeunes de 3e secondaire.

Jusqu'à maintenant, les résultats de l'expérimentation de ce projet pédagogique, basé sur l'intégration des matières, sont positifs en ce qui a trait à la motivation et au rendement scolaire des élèves en question. Le personnel enseignant directement touché exprime aussi sa satisfaction, particulièrement à l'égard du travail en équipe et de l'amélioration des relations avec les élèves.

Une vingtaine d'autres commissions scolaires devraient appliquer la voie technologique en 1993-1994.

Les maternelles cinq ans à temps complet

ATTRIBUTION DES PROJETS DE MATERNELLE CINQ ANS À TEMPS COMPLET				
	Région	**Nombre de commissions scolaires**	**Nombre de projets**	**Allocations (Plan d'action)**
01	BAS SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	11	30	660 000 $
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	4	5	110 000 $
03	QUÉBEC – CHAUDIÈRE – APPALACHES (note 1)	3	13	286 000 $
04	MAURICIE – BOIS-FRANCS	4	6	132 000 $
05	ESTRIE	4	5	110 000 $
6.1	LAVAL – LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	3	9	198 000 $
6.2	MONTÉRÉGIE	2	4	88 000 $
6.3	MONTRÉAL (note 2)	3		
07	OUTAOUAIS	4	11	242 000 $
08	ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	1	4	88 000 $
09	CÔTE-NORD	3	4	88 000 $
	TOTAL	**42**	**91**	**2 002 000 $**

Note 1 6 autres projets sont déjà financés par la mesure 30181 – Maternelles quatre et cinq ans au coût de 132 000 $. Cette allocation a été versée en 1991-1992 et est reconduite en 1992-1993.

Note 2 105 projets sont financés par la mesure 30181 – Maternelles quatre et cinq ans. Cette allocation a été versée au Conseil scolaire de l'Île de Montréal en 1991-1992 et est reconduite en 1992-1993.

Résumé: allocations aux maternelles cinq ans à temps complet

91 projets dans le cadre du Plan d'action 1992-1993: 2 002 000 $
6 projets à la CECQ: 132 000 $
105 projets au Conseil scolaire de l'Île de Montréal: 2 310 000 $

Total général: 202 projets: 4 444 000 $

Les services éducatifs aux enfants de quatre ans

Nombre de commissions scolaires	Allocations MEF [1] $	Allocations particulières pour Montréal et Québec [2] $	Allocations pour 1992-1993 (Plan d'action) $
Région 01 : 18	2 461 213		
Région 02 : 9	823 061		38 090
Région 03 : 14	1 935 648	57 000	8 037
Région 04 : 14	1 244 735		98 900
Région 05 : 7	261 860		441 820
Région 6.1 : 15	1 171 214		500 544
Région 6.2 : 18	962 651		774 709
Région 6.3 : 4	1 978 516	1 470 000	
Région 07 : 8	646 828		26 846
Région 08 : 7	200 489		81 961
Région 09 : 5	535 282		
TOTAL : 119	**12 221 497 $**	**1 527 000 $**	**1 970 907 $**

(1) Allocations supplémentaires pour «milieux économiquement faibles», intégrées dans le budget de base complémentaire des commissions scolaires en 1986-1987.

(2) Allocations introduites en 1991-1992 et reconduites en 1992-1993.

3. LES MESURES PARTICULIÈRES

Valoriser l'éducation auprès des jeunes et des parents

Le Ministère participe sous ce titre à diverses activités et productions destinées surtout aux jeunes.

Une série télévisée est prévue à l'intention des jeunes de 12 à 14 ans. Le devis pédagogique a été mis au point par Radio-Québec et approuvé par le Ministère en janvier 1993. La télédiffusion est envisagée pour l'automne 1993.

Deux émissions de la série télévisée *Watatatow* à Radio-Canada ont été consacrées à la réussite. Les scénarios ont été acceptés par le Ministère et la télédiffusion a eu lieu en janvier et au début de février 1993.

Le Ministère finance une partie de la tournée de la pièce de théâtre *Moi, j'décroche pas* à l'intention des jeunes du second cycle du secondaire. Cette pièce peut être vue dans les écoles du Québec depuis novembre 1992.

Enfin, le Ministère s'est associé à deux entreprises désireuses d'offrir des bourses d'études à des jeunes raccrocheurs. Il s'agit de Pétro Canada et de Scotia Mcleod.

Produire des indicateurs sur les répercussions des mesures

Un soutien financier a été accordé au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). On sait que cet organisme, sous la responsabilité conjointe de l'Université Laval et de la Centrale de l'enseignement du Québec, contribue depuis 1991 à la recherche en matière de réussite et à la mise sur pied d'un réseau d'échanges de renseignements en ce domaine, à travers le Québec.

Une partie du budget affecté à cette mesure a aussi été utilisée par le Ministère dans le but d'élargir son expertise en matière de recherche. Un comité représentant différents partenaires a été formé. Son mandat est de produire des indicateurs qui illustreraient les retombées du Plan d'action.

Promouvoir le rôle des parents

On peut déjà voir à la télévision francophone des messages à l'intention des parents, dont le thème est *L'école, ça commence à la maison*. Cette campagne se déroule depuis le 11 janvier 1993 et se terminera le 31 mars 1993.

Des messages pour les parents de la communauté anglophone ont également été préparés pour diffusion à la radio et publication dans le quotidien *The Gazette*.

Prévue au Plan d'action, mais financée par d'autres voies, une autre série télévisée poursuit déjà l'objectif de renforcement du rôle des parents. Depuis le 7 janvier 1993, le jeudi à 19h30 avec rediffusion le samedi à 13 h, Radio-Québec met en ondes *Pousse-Pousse*, une nouvelle série de 16 émissions de 30 minutes qui touche à l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

4. LE PARTENARIAT

Le partenariat aux tables régionales de mise en œuvre

(7 régions sur 11)

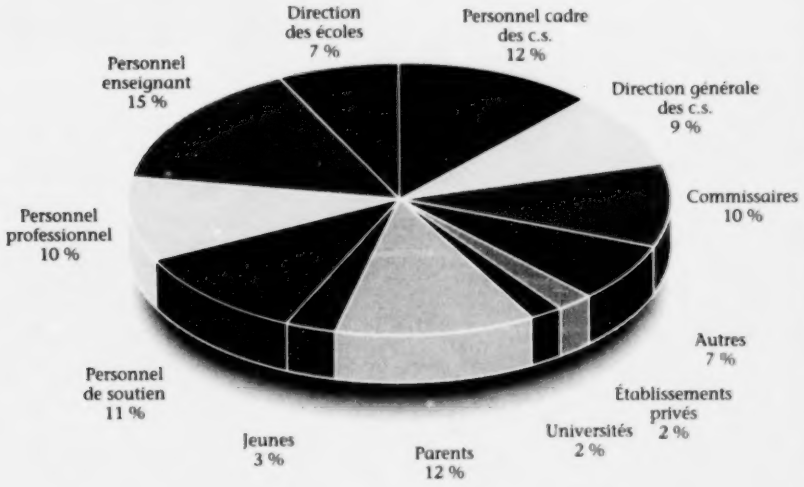
Direction des écoles 7 %
Personnel cadre des c.s. 12 %
Personnel enseignant 15 %
Direction générale des c.s. 9 %
Commissaires 10 %
Personnel professionnel 10 %
Autres 7 %
Personnel de soutien 11 %
Établissements privés 2 %
Universités 2 %
Jeunes 3 %
Parents 12 %

Le partenariat aux tables régionales de mise en œuvre

Sept des onze directions régionales du Ministère ont une table composée majoritairement de commissaires, de directeurs généraux ou directrices générales de commissions scolaires, de cadres scolaires, de personnel professionnel, enseignant et de soutien, de parents et de directeurs et directrices d'écoles.

Des représentants d'établissements privés y sont présents dans deux régions (Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Québec-Chaudière-Appalaches). Le Conseil permanent de la jeunesse est aussi mentionné dans ces mêmes régions.

Les universités sont présentes dans deux régions (Québec-Chaudière-Appalaches et Abitibi-Témiscamingue); une seule direction régionale (Abitibi-Témiscamingue) met à profit la participation d'un cégep. Cette même direction a un représentant du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Le nombre de participants et de participantes varie entre 13 et 28 selon les régions.

Trois des quatre directions régionales qui ne possèdent pas de table indiquent des lieux privilégiés d'information ou de concertation sur le Plan d'action: les tables de directeurs généraux et directrices générales de commissions scolaires ou des responsables d'organismes, d'associations ou de syndicats.

Le partenariat aux tables locales de mise en œuvre (117 CS sur 158)

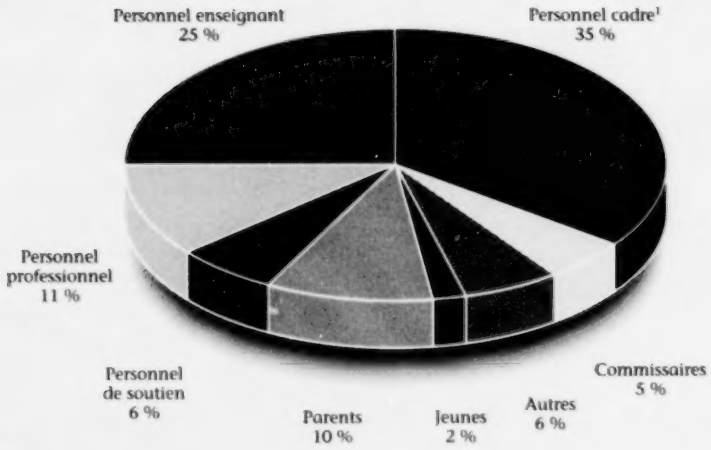

(1) Cette catégorie comprend le personnel de direction des écoles, le personnel cadre des commissions scolaires et le personnel de direction générale des commissions scolaires.

Le partenariat aux tables locales de mise en œuvre

Une majorité importante de commissions scolaires (75 p. 100 réparties dans toutes les régions) a mis en place une table de mise en œuvre. Plus de mille personnes y participent. Dans l'ensemble, toutes les catégories de personnel y sont représentées. Il s'agit d'un progrès par rapport à la situation observée en novembre 1992 et qui suscitait l'inquiétude de certains partenaires. En effet, près d'une trentaine de commissions scolaires se sont dotées de tables de mise en œuvre depuis ce temps. Une dizaine d'autres désirent en instaurer au printemps ou à l'automne 1993.

Le désir d'un partenariat élargi semble avoir guidé la mise en place des tables, même si le personnel cadre et le personnel enseignant sont les catégories les plus fortement représentées. Le pourcentage de personnel professionnel et de parents est similaire. Ces derniers sont cependant présents à un moins grand nombre de tables locales (85 tables regroupent les parents en regard de 110 pour le personnel professionnel).

Les tables locales de mise en œuvre semblent être des lieux privilégiés pour doter chaque milieu d'un plan d'action à moyen et à long termes, avec les mécanismes de suivi qui seraient de rigueur.

Le partenariat dans les écoles

Écoles primaires

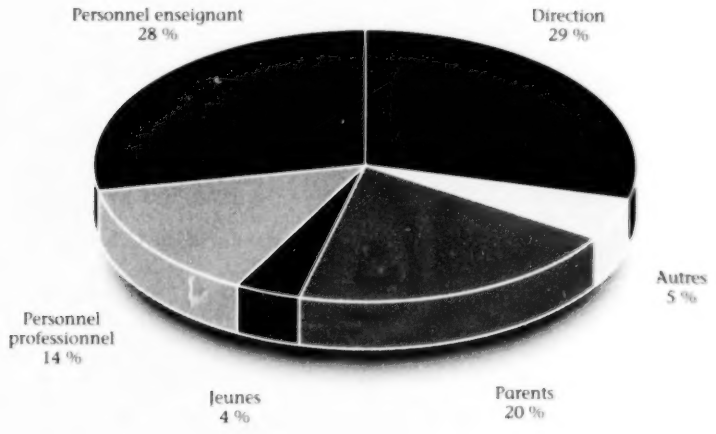

Écoles secondaires

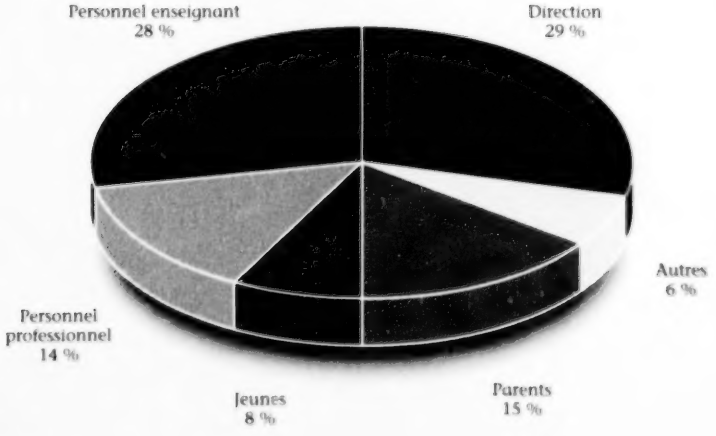

Le partenariat dans les écoles

La concertation au sein des équipes-écoles a été définie comme une condition d'acceptation des projets. Tous les milieux, sans exception, ont affiché leur engagement en ce sens.

La représentation graphique ci-contre illustre le taux de participation des différents partenaires lors de l'étape de la préparation des projets.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

55-1653